

DÉPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
de
SARCELLES

CANTON
D'ÉCOUEN

TEL : 01.39.91.00.13

FAX : 01.39.35.19.37

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

MAIRIE D'ÉZANVILLE

SERVICES URBANISME ET TECHNIQUES

95460 EZANVILLE

<p style="text-align: center;">DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE <i>Occupation temporaire du domaine public pour la pose d'un échafaudage</i></p>

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Téléphone : Fax :

Propriétaire Locataire

Si locataire joindre l'autorisation du propriétaire.

Sollicite une autorisation de voirie pour l'occupation temporaire du domaine public pour la pose d'un échafaudage à l'adresse suivante :

.....

Pour effectuer les travaux suivants :

.....

A compter du : jusqu'au :

Nom et adresse de l'entreprise :

.....

Téléphone : Fax :

L'échafaudage devra être balisé et signalé de jour comme de nuit, répondre aux normes et aux règlements en vigueur et être équipé d'un filet de protection.

Il devra être monté par une entreprise spécialisée et des ouvriers qualifiés.

Joindre avec la demande les caractéristiques de l'échafaudage : classe, charge répartie, largeur, largeur en façade développée et hauteur.

Le pétitionnaire s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur.

Toute demande devra parvenir au Service Urbanisme, 15 jours avant la date prévue des travaux.

Fait à Ezanville, le

Le demandeur